



Mondialisation et recomposition des relations professionnelles

Colloque international, 19 et 20 juin 2008
Rouen (France)

Organisé par le Groupe de Recherche Innovations et Sociétés (GRIS) et l'Université de Rouen
Avec la collaboration du groupe de travail « Sociologie des relations professionnelles » de
l'Association Française de Sociologie (GT 18)

L'objectif de ce colloque international est de dresser un état des lieux sur la façon dont la mondialisation, qui se manifeste principalement par une régionalisation de l'économie mondiale et une transnationalisation croissante des entreprises, recompose les relations professionnelles¹.

À première vue, le phénomène n'est pas nouveau : on peut constater par exemple que le développement des systèmes de relations professionnelles nationaux, à la charnière du XIXe et du XXe siècles, s'est fait dans une situation de grande ouverture des économies aux échanges internationaux.

Néanmoins, les spécificités contemporaines de la mondialisation économique sont frappantes : celle-ci paraît prendre la forme d'une interdépendance généralisée et sans cesse croissante des systèmes, des décisions, des acteurs économiques... L'extension de la division internationale du travail, l'ouverture de nouveaux marchés et une globalisation des décisions d'investissement tranchent avec l'internationalisation du siècle dernier, principalement caractérisée par le développement des échanges commerciaux.

La délocalisation et la relocalisation des activités productives et de service témoignent aussi du développement des logiques de territorialisation et, avec elles, d'une mise en concurrence accrue des territoires productifs. Certains parlent d'une « glocalisation » pour décrire cette tension entre d'une part une recomposition en faveur de régulations locales confiées aux acteurs de l'entreprise, du territoire... et de l'autre des stratégies managériales et des régulations qui s'inscrivent à une échelle mondiale.

Ces transformations du contexte appellent à revisiter les référents théoriques et les cadres d'analyse traditionnels. Dans quelle mesure la grammaire fondamentale de la sociologie des relations professionnelles, articulant depuis J.T. Dunlop contextes, règles et acteurs, est-elle encore pertinente pour appréhender ces développements internationaux ? Peut-on se satisfaire du concept de « gouvernance multi-niveaux » (*multi-level governance*) souvent avancé pour rendre compte des nouvelles régulations à l'œuvre ?

Sans viser l'exhaustivité, il convient de s'interroger sur la manière dont ces diverses figures contemporaines de la mondialisation affectent les relations professionnelles à quelque niveau que ce soit. Pour structurer cette interrogation, l'appel à communications se développe en trois axes :

¹ Entendues comme l'ensemble des relations qui s'établissent entre les autorités publiques, les salariés et leurs représentants et les employeurs et leurs organisations, et qui ont pour objet l'élaboration de règles encadrant l'activité de travail.

Axe 1 : Transformation des systèmes productifs et recomposition des espaces pertinents de la régulation

De multiples transformations sont portées par la dynamique de mondialisation de l'économie. Par exemple, la sous-traitance internationale et l'engouement managérial pour les formes réticulaires d'organisation des entreprises exercent de toute évidence des effets sur la recomposition des relations professionnelles dans les entreprises et au-delà. Mais dans quel sens ? Comment se font les décisions de restructuration dans les systèmes de relations sociales en place ?

Plus généralement, en quoi ces différentes dynamiques recomposent-elles les systèmes de représentation des salariés dans les entreprises ? Des études comparatives seront très appréciées. Des études portant sur un type particulier d'instance de représentation du personnel (CE, CHSCT...) retiendront également tout notre intérêt.

Comment s'exprime aujourd'hui la demande pour une « démocratisation de l'économie » telle qu'elle s'est exprimée d'abord dans le mouvement syndical international des années 1970, en réponse au pouvoir croissant des entreprises multinationales ?

Quelles initiatives sont-elles prises au niveau des instances de représentation transnationale des salariés, comme les comités d'entreprise européens et les comités de groupe mondiaux, précisément organisés pour encadrer ces transformations productives ?

La branche est-elle encore un espace pertinent pour les relations professionnelles dans un contexte de mondialisation ? Quelle place prennent les conflits et négociations de branche dans cette recomposition des espaces de la régulation ?

Dans cette perspective, des communications pourraient traiter de la question des monopoles publics (poste, transport, armement...) et aborder la façon dont l'ouverture et la dérégulation affectent particulièrement leurs systèmes de relations professionnelles.

Axe 2 : Droit du travail, normes sociales et mondialisation

Deux orientations structurent ici l'interrogation : la portée des développements internationaux, à l'échelle régionale et dans les entreprises multinationales ; la manière dont les institutions nationales des relations professionnelles font face au mouvement de mondialisation.

Des communications pourraient ainsi porter sur les initiatives régulatrices développées au sein de l'Union européenne et de l'ALENA, mais également du côté d'autres institutions internationales comme l'OCDE, l'ONU ou l'OIT. Un état des lieux pourrait par exemple être proposé des développements européens : quelles évolutions en cours du droit du travail sont-elles portées par l'intégration européenne et/ou par les nouvelles formes de gouvernance comme la Méthode ouverte de coordination ? Quelles sont les dynamiques actuelles de la négociation collective européenne, aux plans interprofessionnel et sectoriel ?

Le développement de la « responsabilité sociale des entreprises », à travers la reconnaissance de parties prenantes extérieures à l'entreprise (les *stakeholders*) et la mise en place d'instruments de certification et de normes gestionnaires, représente une dynamique non négligeable d'encadrement de la mondialisation. Dans quelle mesure est-elle porteuse d'une recomposition des relations professionnelles ? Des communications pourraient porter sur le développement des accords-cadres internationaux, les conditions de leur élaboration, les enjeux de leur négociation et leurs conséquences. D'autres pourraient s'interroger sur la place faite aux représentants des salariés dans la dynamique d'élaboration et de suivi des codes de conduite, qui apparaissent souvent comme des initiatives unilatérales de directions d'entreprise soucieuses de leur image de marque et répondant à des logiques principalement commerciales. On pourrait aussi se demander ce que ces codes de conduite nous disent des recompositions en cours des relations collectives de travail au sein des entreprises multinationales.

Observe-t-on une portée singulière de la régionalisation de l'économie et de l'intégration européenne sur ces questions ? Peut-on percevoir une singularité européenne dans la mondialisation ?

Dans une autre perspective, des communications pourraient porter sur la manière dont les institutions nationales « traditionnelles » sont affectées et/ou pèsent sur ces dynamiques globales. En particulier, de quelle manière l'Inspection du travail est-elle affectée par ces dynamiques ?

Comment évolue l'encadrement légal et/ou conventionnel des restructurations ? Des études monographiques pourraient alimenter ici les discussions.

Des communications pourraient enfin porter sur les relations professionnelles dans les pays en voie de développement et dans les économies émergentes.

Axe 3 : Internationalisation des acteurs des relations professionnelles

Des communications pourraient aborder le devenir de l'acteur État dans ces dynamiques, dont le rôle fut incontestablement dominant dans la période de construction des systèmes nationaux de relations professionnelles.

Ce colloque pourrait également être l'occasion d'un état des lieux de l'histoire et de la sociologie du syndicalisme européen.

À une échelle plus globale, quelle est la portée de la création fin 2006 de la Confédération syndicale internationale ? Des communications pourraient également traiter de l'activité et de la structuration des fédérations syndicales internationales.

Un point aveugle de nombreuses études reste la manière dont la mondialisation affecte l'acteur patronal, trop souvent saisi comme monolithique. Des communications portant plus spécifiquement, dans cette perspective, sur les directions d'entreprise et l'organisation de la représentation patronale dans ses dimensions internationales seront particulièrement appréciées.

Dans quelle mesure l'affirmation selon laquelle les acteurs ne préexistent pas à l'action collective est-elle encore pertinente pour évaluer la structuration des acteurs internationaux des relations professionnelles ? Quelle part la négociation et le conflit prennent dans ces formations ?

Observe-t-on, à travers cette internationalisation, un renforcement, une disparition ou un renouvellement des registres de l'action collective ?

Il convient aussi de s'interroger sur la reconfiguration interne des organisations syndicales. La création d'un service spécialisé sur les questions internationales et européennes est-elle neutre d'un point de vue organisationnel ?

On observe enfin l'apparition de nouveaux experts syndicaux, spécialistes des questions internationales. Que sait-on d'eux ? De leurs carrières ? Si quelques travaux ont déjà porté sur ces questions du point de vue des représentants des salariés, que peut-on dire de ces spécialistes du côté patronal ?

Les propositions, de 1 500 signes espaces compris, doivent être transmises par e-mail aux organisateurs au plus tard **le 21 janvier 2008** : elles devront préciser l'axe de réponse et mentionner les coordonnées électroniques statutaires. Les auteurs sélectionnés seront informés au plus tard le **15 février 2008** et devront remettre une première version du texte complet de leur communication au plus tard le **30 mai 2008**, afin de faciliter le travail des discutants.

Les communications pourront être présentées et rédigées **en anglais ou en français**.

Arnaud Mias (arnaud.mias@univ-rouen.fr)

François Aballea (francois.aballea@univ-rouen.fr)

Yamina Bensaâdoune (yamina.bensaadoune@univ-rouen.fr)